



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Service Politique de la Ville

2023 DDCT 11 - Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires --subventions de fonctionnement (80 000 euros) à 9 associations

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La participation des habitants et le soutien aux initiatives locales constituent une priorité pour la Ville de Paris, soucieuse de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et citoyennes, en particulier dans les quartiers populaires. Depuis 2002, elle finance ainsi des Fonds de participation des habitants (FPH) pour favoriser et soutenir l'engagement citoyen. Le développement de ces FPH dans l'ensemble des quartiers prioritaires constitue de ce fait un objectif du Contrat de Ville signé en 2015 et prorogé jusqu'en 2023. Il résulte d'un important travail de mobilisation conduit par les équipes de développement local, en lien avec les Mairies d'arrondissement.

Les Fonds de participation des habitants permettent de soutenir financièrement des petits projets ponctuels, menés par des habitants, des collectifs d'habitants ou de petites associations, contribuant au renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble. Ces FPH proposent un mode de financement souple et rapide pour des projets à faible coût. Géré par des associations, le soutien aux projets est décidé sur la base d'un travail local collégial.

La nature des projets soutenus peut être diverse, à condition qu'ils favorisent les échanges et le lien social dans le quartier : manifestations culturelles et sportives, actions de gestion urbaine de proximité, ateliers artistiques, sorties familiales, fêtes, repas de quartier... Les initiatives financées s'inscrivent pleinement dans les objectifs généraux de la politique de la ville.

Le FPH bénéficie aujourd'hui d'une bonne notoriété dans les quartiers populaires et le dispositif montre une très bonne dynamique à peine freinée par la crise sanitaire. En 2022, 144 projets ont ainsi été financés, en augmentation de 4% par rapport à 2021, où l'on constate notamment une meilleure répartition des projets sur l'ensemble des territoires.

La présente subvention doit permettre de poursuivre le financement des projets des habitants dans chacun des territoires prioritaires. Une attention particulière a été portée sur la présence éventuelle de reliquats d'années antérieures, ainsi cette année la subvention n'est pas proposée pour 3 des onze porteurs, afin de leur permettre de consommer le solde des enveloppes existantes.

Il vous est donc proposé d'attribuer des subventions aux associations et structures porteuses suivantes :

Association ARC-EA (10^{ème} arrondissement)

Le Club Tournesol est géré par l'association Arc-EA tout en préservant une indépendance financière. Il est reconnu en tant qu'association de quartier au titre de la prévention générale par la DASES et comme Espace de Vie Sociale par la CAF.

Le Club Tournesol propose des actions dans son local ou dans l'espace public à destination des adultes, des familles et des jeunes du quartier ainsi que de l'accompagnement à la scolarité pour les enfants et adolescents âgés de 6 à 19 ans. Il a pour objectif de créer du lien social, d'apaiser les tensions intergénérationnelles qui apparaissent notamment dans l'occupation de l'espace public et, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, de favoriser l'accès des enfants aux apprentissages en soutenant leur curiosité et en développant pour eux l'accès à la culture. Les activités proposées sont suggérées, voire initiées par les habitants eux-mêmes.

Animé par une équipe de 2 salariées, l'un des objectifs est de rendre les habitants acteurs du projet. À ce jour, cette participation prend différentes formes : bénévolat auprès des enfants dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, mise en place semi-autonome de sorties culturelles et de loisirs avec le soutien logistique de l'équipe, co-animation de certaines activités (couture, jardinage, etc.).

L'implication de l'association dans la mise en œuvre du FPH est une opportunité pour le territoire, car la structure travaille en partenariat

avec les deux centres sociaux du quartier, mais également pour la continuité du projet qui vise à rendre pleinement acteurs les habitants.

Le FPH a été lancé fin 2016 avec le soutien de la Mairie du 10^{ème} arrondissement. 4 projets ont été accompagnés en 2021.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association ARC-EA.

Association Rungis Brillat Peupliers - ARBP (13^{ème} arrondissement)

L'Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP) développe divers projets visant à soutenir et développer le lien social dans les quartiers du 13^{ème} arrondissement. Ses premières actions visaient à l'accompagnement des habitants dans le cadre de la restructuration de la résidence Brillat-Savarin, avec en premier lieu l'organisation de la Fête des associations et des habitants, événement devenu depuis annuel. Les projets qui ont suivi encouragent les habitants à exercer leur citoyenneté, à tous les âges de la vie, dans des actions locales concrètes.

L'association porte le FPH depuis 2003. Un comité de gestion composé d'habitants, de la Mairie du 13^{ème} arrondissement, de la Déléguée du Préfet et de l'Equipe de Développement Local assure l'émergence et la réalisation des projets. De courte durée, ceux-ci doivent être accessibles à tout habitant d'au moins un des quatre quartiers populaires du 13^{ème} arrondissement.

10 projets ont été financés en 2022. Une réunion Ville-Etat avec le porteur a eu lieu en 2022 avec plusieurs décisions pour développer le dispositif en 2023 : relèvement du plafond accordé par projet au niveau de ce qui se fait sur les autres territoires parisiens, révision des critères d'attribution, mobilisation autour du FPH par des acteurs relais sur les territoires du 13e hors du périmètre d'intervention habituel de l'ARBP.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à l'Association Rungis Brillat Peupliers.

Association Léo Lagrange (14^{ème} arrondissement)

Situé en plein cœur du quartier de la Porte de Vanves, le Centre socioculturel Maurice Noguès est un pôle d'activités sociales, éducatives et culturelles. Cette structure de référence pour les habitants et les partenaires fait partie de la fédération Léo Lagrange. De nombreuses activités à destination de tous les publics y sont proposées : accompagnement scolaire, ateliers informatiques et sociolinguistiques, taï-chi, projets d'insertion professionnelle à destination des femmes, ateliers cuisine, thés dansants pour les séniors, animation d'un mois autour de l'égalité femmes-hommes, fêtes de quartiers.

Le FPH a été créé fin 2014. Son comité de gestion, composé d'habitants et de représentants de structures associatives et institutionnelles, fait la promotion du FPH, examine les dossiers, décide du montant des aides et approuve le bilan des actions menées.

11 projets ont été financés en 2022, malgré 3 annulations de dernière minute en fin d'année. Un objectif de 15 projets est tout à fait réalisable pour 2023 mais la présence d'un reliquat limite le montant de la subvention pour cette année.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Léo Lagrange.

Centre Épinettes Familles Insertion Accueil - CEFIA (17^{ème} arrondissement)

Le Centre social CEFIA est ouvert à l'ensemble des habitants du quartier. Il accueille, écoute, informe et oriente dans un souci d'égal accès au droit. Il favorise le lien social par ses actions d'animation, facilite l'insertion sociale et économique, exerce une veille sociale, accompagne les habitants dans l'élaboration de projets collectifs.

Le centre développe notamment des ateliers sociolinguistiques, de l'accompagnement à la scolarité, des animations pour les familles, des temps de loisirs partagés, des ateliers parentalité, un point d'écoute et des permanences de partenaires extérieurs tels qu'un écrivain public numérique et une permanence d'accès à l'emploi.

Le FPH 17 a retrouvé des standards élevés en 2022 avec 16 projets financés. Ceci confirme la relance de la dynamique qui avait été anticipée

lors de la précédente programmation. Des changements d'organisation ont été décidés avec la Mairie d'arrondissement en 2023 : refonte du règlement intérieur et renouvellement du comité de gestion, l'occasion de faire parler du dispositif. La dynamique devrait ainsi se poursuivre en 2023, ce qui se confirme avec 4 projets déjà étudiés dès le mois de janvier.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 13 700 € à l'association Centre Épinettes Familles Insertion Accueil - CEFIA.

L'association Ecole Normale Sociale, via le Centre Social Espace Torcy (18^{ème} la Chapelle / Porte d'Aubervilliers)

Géré par l'association Ecole Normale Sociale, le Centre Social Espace Torcy, créé en 1988, est situé 2, rue de Torcy. Les usagers, bénévoles, habitants sont au cœur de la démarche : des lieux d'échanges, de prises d'initiatives sont développés pour qu'ils soient acteurs du lien social. C'est un des premiers acteurs présents sur le territoire à proposer des activités aux habitants.

Le FPH est porté par un comité de gestion formé d'habitants et d'associations du quartier qui se réunissent pour étudier les projets présentés. Il a également un rôle pédagogique. L'équipe de développement local et le Centre social Espace Torcy orientent les porteurs de projet vers ce dispositif. Un effort important a été réalisé sur la communication afin de poursuivre la mobilisation autour du dispositif (notamment via un site internet dédié).

Le FPH La Chapelle a conservé une dynamique très forte en 2022 avec 17 projets financés. Il s'agit du même total qu'en 2021 mais de nombreux projets n'ont pas pu être soutenus au 2^e semestre car l'enveloppe était déjà entièrement consommée. Nous proposons donc une augmentation de cette enveloppe pour 2023 afin de répondre à la croissance du FPH Chapelle.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 14 700 € à l'association École Normale Sociale (ENS).

Association Projets 19 (Secteur des Portes du 18^{ème} et 19^{ème} arrondissement)

L'association Projets 19 a pour objet de renforcer le lien social à travers la mise en place et l'accompagnement d'initiatives favorisant le développement local, la création d'emploi et l'insertion professionnelle. Elle s'adresse notamment aux habitants des quartiers populaires des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements. Projets-19 porte avec succès le FPH sur le 19^e depuis des années et a pris en charge plus récemment (en 2017) le portage du dispositif sur le territoire Porte Montmartre / Porte de Clignancourt.

Sur le 19^e, 31 projets ont été soutenus en 2022. Un tel nombre de projets est rendu possible grâce à plusieurs co-financements (Etat, Paris Habitat, I3F). Le FPH est historiquement très dynamique sur le 19^e (37 projets en moyenne depuis 2016). Nous proposons de reconduire le montant de 12 600 € pour 2023.

Sur les Portes du 18^e, 12 projets FPH ont été financés en 2022, en légère baisse par rapport à 2021. 2023 va être une année de transition pendant laquelle Projets 19 va progressivement passer la main, sur le pilotage du dispositif (organisation des comités d'attribution, mobilisation, accompagnement des projets) à un nouveau porteur qui reste à valider. Projets 19 continuera cependant à gérer le financement des projets tout au long de l'année. Nous anticipons que cette transition et tenons compte de la présence d'un reliquat pour proposer, en accord avec le porteur, une baisse significative de la subvention cette année.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant global de 18 600 € à l'association Projets 19, réparti comme suit : 6 000 euros pour le FPH 18^{ème} Porte Montmartre / Porte de Clignancourt et 12 600 euros pour le FPH du 19^{ème} arrondissement.

Association Archipelia (Belleville 20^{ème} arrondissement)

Le centre social Archipelia intervient auprès d'un public composé de familles, de jeunes et d'enfants. Il s'agit d'un partenaire structurant du quartier de Belleville, qui propose un accueil de proximité des habitants du quartier, des projets de soutien à la parentalité, à l'égalité femmes-hommes et des projets de formations dans le domaine linguistique et de l'emploi. L'association Archipelia a accompagné de nombreux projets de participation des habitants, notamment autour de l'égalité femmes-hommes.

Le FPH Belleville amplifie sa dynamique avec 10 projets financés en 2022. On voit ici les effets des nouvelles dispositions prises sur le fonctionnement du FPH avec les 3 porteurs du 20^e l'année dernière. Nous proposons d'augmenter la subvention en 2023 pour consolider cette dynamique.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association Archipelia.

Association AOCSA – La 20^e Chaise (Amandiers 20^{ème} arrondissement)

L'association AOCSA – la 20^e Chaise porte le centre social du quartier Amandiers. Elle intervient auprès d'un public composé de familles, de jeunes et d'enfants. C'est un partenaire structurant dans le cadre de ses actions de lien social et des projets menés en direction des publics jeunes, mais également des ateliers sociolinguistiques et des permanences d'accès aux droits.

La relance du FPH côté amandiers est actée en 2022 avec 9 projets financés (contre un seul au cours des deux années précédentes). C'est la conséquence d'un changement de direction et de nouvelles dispositions prises pour les 3 FPH du 20^e, avec le soutien de l'EDL, en 2022. 4 projets sont d'ores et déjà en approche dès janvier 2023 pour une prévision de 10 à 12 projets. Nous limitons la hausse de la subvention pour permettre de consommer un reliquat.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association AOCSA – La 20^e Chaise.

Association Soleil Blaise (Portes du 20^{ème} arrondissement)

Le centre social Soleil Blaise est un équipement de proximité, ouvert à tous, identifié comme lieu d'animation globale, d'activités éducatives et culturelles, de services en direction des habitants du quartier, et notamment des familles. Sa nouvelle implantation en février 2016, au cœur du quartier des Portes du 20^{ème} et dans des locaux plus adaptés, lui a permis d'étendre son rayonnement en incluant de nouveaux quartiers (Python Duvernois, Félix Terrier, Porte de Montreuil) et renforce son caractère structurant au sein du territoire prioritaire.

4 projets ont été financés en 2021. Une nouvelle direction est arrivée en 2022 avec la volonté de développer le dispositif suite aux mêmes dispositions prises pour les 2 autres porteurs du 20e et qui ont déjà donné des résultats. Nous proposons d'augmenter la subvention pour permettre d'amorcer cette relance.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Soleil Blaise.

Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 80 000 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Service Politique de la Ville

2023 DDCT 11 - Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires --subventions de fonctionnement (80 000 euros) à 9 associations

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5ème Commission ;

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée à l'association AOCSA LA 20E CHAISE (16203) pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 20ème arrondissement Amandiers » (2023_06412).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8 000 euros est attribuée à l'association ARBP - ASSOCIATION RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS (6381)

pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 13^{ème} arrondissement Sud » (2023_06439). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association ARC-EQUIPES D'AMITIES (AR-EA) pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 10^{ème} arrondissement » (2023_06364).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 8 000 euros est attribuée à l'association ARCHIPELIA (18047) pour son action « Fonds de participation des Habitants – 20^{ème} arrondissement / Belleville » (2023_02279). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 13 700 euros est attribuée à l'association CEFIA -CENTRE SOCIAL DES EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL- (3001) - pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 17^{ème} arrondissement » (2023_06416).

Article 6 - Une subvention d'un montant de 14 700 euros est attribuée à l'association L'ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) pour son action « Fonds de participation des Habitants – 18^{ème} arrondissement – La Chapelle / Porte d'Aubervilliers (2023_06539).

Article 7 - Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association LEO LAGRANGE NORD - ILE-DE-FRANCE (185552) pour son action « Fonds de participation des Habitants – 14^{ème} arrondissement (2023_06404).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 18 600 euros est attribuée à l'association PROJETS 19 (11085) correspondant aux actions suivantes :

- « Fonds de participation des Habitants – 19^{ème} arrondissement (2023_01137/ 12 600 €)

- « Fonds de participation des Habitants – 18^{ème} arrondissement – Porte Montmartre/Porte des Poissonniers/Moskowa/Amiraux-Simplon (2023_01138/ 6 000 €).

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association SOLEIL BLAISE (11445) pour son action « Fonds de participation des Habitants – 20^{ème} arrondissement - Les Portes » (2023_06451).

Article 10 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 80 000 euros et seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, sous réserve de la décision de financement.